**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 13 OCTOBRE 2022 à 20 HEURES**

L’an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, TREHOREL V, OLLITRAULT S, FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, FERGUSON M, ROLLAND I, LE POTIER A, AUFFRET E, BOIN C, BASSET A, BERNARD E, TILLY M.

**Absents excusés** : LE MOAL A. qui a donné pouvoir à IVANOV L.

 EDY A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.

 DORE S. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

**Secrétaire de séance** : Madame Céline BOIN est nommée secrétaire de séance

- Nombre de Conseillers Municipaux : 19

- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 16

- Nombre de pouvoirs : 3

- Nombre d’absents : 3

Sophie Ollitrault et Alain Le Potier arrivent en cours de séance.

L’ordre du jour de la séance est le suivant :

- Projet sportif : point sur avancement du projet – city stade – mission G5 et audit énergétique

- Extension Maison des Lutins : point sur avancement des travaux – devis test infiltrométrie

- Finances : compte-rendu de la commission - répartition du FPIC – renouvellement de la ligne de trésorerie

- Personnel : option facultative du Centre de Gestion « recueil de signalement » - adhésion au contrat groupe statutaire pour la prévoyance – intégration d’élus dans la commission personnel

- Enfance jeunesse : compte-rendu de la commission – bilan de l’été et des camps – projets 2023

- Animation : spectacle de Noël – marchés de Noël - illuminations

- Bâtiment : achat de four micro-ondes pour cantine et salle des fêtes

- Voirie : adhésion au marché groupé LCBC pour le programme voirie rurale 2023

- Maison Le Du : diagnostic et mise en vente

- Résultat enquête publique aliénation chemin rural de Kergohy

- Echange parcelles rue de Bellevue : mise à l’enquête publique pour déclassement du domaine public

- Cession parcelle à Belle-Noë

- Désignation d’un correspondant incendie et secours

- Indemnité gardiennage église

- Questions et informations diverses

Le compte-rendu de la séance de septembre est validé.

1. **PROJET SPORTIF**
2. *point sur avancement du projet :*

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe que, suivant les conseils de l'économiste Monsieur Bardin, une demande d'étude G5  par 1 géotechnicien est préconisée. Seule ECR y a répondu. Cette société va intervenir tout le mois de novembre afin d'évaluer le problème des infiltrations d’eau.

Monsieur Bardin , l'économiste qui suit notre projet est en contact avec cette société.

Nous sommes obligés d'attendre le résultat de cette étude (début décembre) avant de faire une réunion publique.

1. *city-stade :*

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe qu’il manque les devis concernant le terrassement de cette structure .pour établir une estimation financière précise et complète.

La Commission Sports et Bâtiments du mardi 25 octobre permettra de se déterminer sur une acceptation ou  non du lancement de ce projet pour l'an prochain.

Discussion :

Concernant les devis de terrassement, Gérard Mathécade précise qu’il a reçu ce matin l’entreprise Paillardon, il rencontrera l’entreprise Buchon lundi puis Bertho.

1. *mission G5*

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Gérard Mathécade informe qu’il a contacté trois bureaux d’étude pour la mission G5 (ECR, Solcap et Fondouest) mais seul le cabinet ECR a répondu.

Son devis est de 3 270 € HT.

L’étude devant être faite rapidement, un mail a été envoyé aux élus le 4 octobre leur demandant de valider ce devis. 15 élus ayant donné une réponse positive, ce dernier est validé.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Arrivée d’Alain LE POTIER en séance.

1. *audit énergétique :*

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Gérard Mathécade a également demandé des devis pour l’audit énergétique nécessaire pour avoir la subvention de la Région. Cet audit ne porte que sur la partie sanitaire et salle de gym.

Le devis d’Armor Ingénierie est de 3 980 € HT et celui du cabinet Equipe Ingénierie est de 1 410 € HT.

Par retour de mails entre le 15 et le 19 septembre, les élus ont décidé de retenir Equipe Ingénierie.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. **EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS**
2. *point sur l’avancement des travaux :*

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

L’entreprise Fraboulet a posé les menuiseries extérieures. L’entreprise Rault a terminé l’isolation cette semaine, Serfo a commencé à passer les câbles. SBK va intervenir prochainement pour réaliser l’enduit côté rue des Perrières, cet enduit sera de couleur identique à celui existant.

Le comité de pilotage s’est réuni le 27 septembre pour le choix des couleurs des sols, faïences, peinture, rideaux, luminaires ….

1. *test infiltrométrie :*

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Lors de la réunion de chantier du 4 octobre, l’architecte a demandé qu’un test d’infiltrométrie soit fait durant la semaine 42. L’entreprise Bzh-Infiltrométrie interviendra normalement la semaine prochaine après que les enduits soient terminés, sa prestation est de 800 € HT.

Arrivée de Sophie OLLITRAULT en séance.

1. FINANCES

Rapporteur : Monsieur Anthony BASSET, Adjoint au Maire

1. *compte-rendu de la commission du 27 septembre 2022 :*

Note explicative de synthèse :

**►** situation de trésorerie : 69 962 €, pas de déblocage de ligne de trésorerie et déblocage de l’emprunt à prévoir début octobre

► à ce jour, le montant des factures payées pour la Maison des Lutins est de 152 405,15 €. Le 1er acompte de DETR a été versé pour 43 488 €

► éventuelles subventions salle omnisports (sous réserve d’accord des organismes) :

 - Département (Contrat de Territoire) : 170 000 € (accordé)

 - DETR : dossier à déposer en novembre. Estimation : 30% honoraires et travaux

 - Région : dossier déposé en juin. Estimation : 20 % honoraires et travaux avec un plafond de 150 000€

1. *répartition du FPIC :*

Note explicative de synthèse :

Actuellement, le FPIC (dotation de l’Etat) est réparti selon la répartition dérogatoire libre c’est-à-dire que l’Etat verse l’intégralité du FPIC à LCBC puis LCBC reverse 1/3 à chaque collectivité.

L’autre mode de répartition est le reversement de droit commun où le montant du FPIC est reversé en intégralité aux communes mais pour compenser LCBC minore la DSC sachant que le total de la DSC et du FPIC attribué à chaque commune est identique quel que soit le mode de répartition.

Lors du Conseil Communautaire du 6 septembre dernier, deux conseillers communautaires ont voté contre la répartition dérogatoire libre.  La délibération n'ayant pas été approuvée à l'unanimité, il est donc demandé à chaque commune de délibérer sur la répartition du FPIC.

Aussi, après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal de Trévé décide la répartition du FPIC selon le mode dérogatoire libre.

1. *renouvellement de la ligne de trésorerie :*

Note explicative de synthèse :

Anthony Basset informe que la ligne de trésorerie du Crédit Agricole est à renouveler.

Les conditions suivantes sont proposées :

- montant : 200 000 €

 - Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0 + marge de 1% (1,10% en 2021)

 - commission d’engagement : 0,25% du montant de la ligne

 - pas de commission de non utilisation

La commission finances ayant émis un avis favorable, il est proposé au Conseil d’accepter ce renouvellement.

Après en avoir délibéré, la proposition du Crédit Agricole concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie à partir du 5 octobre 2022 est acceptée par les membres du Conseil Municipal.

1. *Régularisation décision modificative :*

Note explicative de synthèse :

Lors du Conseil de juillet, la décision modificative suivante avait été prise pour le Hameau de Bonne Brousse :

 - compte 001 (dépenses investissement) : - 90 €

 - compte 168741 (recettes investissement): - 90 €

Toutefois, il convient de la reprendre car l’écriture a été passée sur le BP commune.

Aussi, le Conseil Municipal accepte d’annuler l’écriture du 12 juillet et de repasser la décision modificative sur le BP Hameau de Bonne Brousse comme indiqué ci-dessus.

1. *Décision modificative BP Genêts d’Or :*

Note explicative de synthèse :

Le compte 2135 (travaux de remplacement de moquette non budgétisés) étant en dépassement, il est proposé la décision modificative suivante :

 - compte 2135 (DI) : + 3600 €

 - compte 1641 (RI) : + 3600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette décision modificative.

1. PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

1. *recueil de signalement – option facultative du Centre de Gestion :*

Note explicative de synthèse :

Depuis le 1er mai 2020, les collectivités locales et leurs établissements publics doivent mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d’agissements sexistes.

Compte tenu des difficultés pour gérer ce dispositif, ils peuvent déléguer sa mise en œuvre au Centre de Gestion, établissement public identifié comme tiers de confiance, qui apporte des garanties de neutralité, d'impartialité, et d'indépendance, composantes importantes dans le champ concerné.

Le Conseil d'Administration du CDG a validé le 1er juillet dernier la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes dans la fonction publique pour les collectivités affiliées et adhérentes.

Cette option facultative, faisant partie des missions du Centre de Gestion, ne sera pas facturé en plus aux collectivités.

Monsieur le Maire informe que les services administratifs de la Mairie ne sont pas formés pour recueillir ce type de signalement car c’est une procédure qui nécessite des connaissances particulières en droit.

Discussion :

Vincent Tréhorel indique que les agents qui effectuent les recueils de signalement doivent suivre une formation. Maurice Tilly demande si la commune doit nommer un référent. Monsieur le Maire indique que Karine Foulfoin sera le relais entre les agents et la cellule de recueil de signalement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l’adhésion à cette option.

1. adhésion au contrat groupe statutaire pour la prévoyance :

Note explicative de synthèse :

Le Centre de Gestion 22 propose l’adhésion à un contrat-groupe d’assurance statutaire « prévoyance – maintien de salaire » pour les agents communaux. Ce contrat-groupe permet de regrouper les collectivités afin d’obtenir de meilleurs taux et des tarifs plus avantageux.

Le Centre de Gestion propose à la commune d’adhérer à la convention de participation pour le risque « prévoyance » conclu avec l’assurance Territoria Mutuelle à compter du 1er janvier 2023.

Les taux sont les suivants :



Actuellement, les agents de Trévé bénéficient déjà d’un contrat « prévoyance- maintien de salaire » auprès de l’assurance MNT mais avec des taux plus élevés. La participation communale étant obligatoire, cette dernière est de 10 € par mois pour un agent à temps complet.

Chaque agent est libre d’adhérer ou pas.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

 - résilier le contrat avec la MNT

 - adhérer à la convention conclue entre le CDG 22 et Territoria

 - maintenir la participation communale à hauteur de 10 € par mois pour un agent à temps complet

1. intégration d’élus dans la commission personnel :

Note explicative de synthèse :

Il est proposé d’intégrer Emma Bernard et Laure Ivanov à la commission personnel.

Cette commission sera ainsi composée :

Président : Gildas Adelis

Membres : Gérard Mathécade – Vincent Tréhorel – Frédéric Foulfoin – Alain Le Potier – Céline Boin – Maurice Tilly – Emma Bernard – Laure Ivanov

Céline Boin demande à Monsieur le Maire si c’est bien dans cette commission qu’il a refusé l’accès à Laure Ivanov en début d’année.

Laure Ivanov confirme. Monsieur le Maire informe, qu’après en avoir discuté avec les intéressées, leur présence dans cette commission est justifiée.

1. ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Madame Laure IVANOV, Adjointe au Maire

1. *compte-rendu de la commission du 22 septembre* :

Note explicative de synthèse :

Madame Ivanov retrace les principaux points :

- vacances Toussaint : le centre sera ouvert le 31 octobre

- règlement des séjours : il sera demandé un acompte d’1/3 du prix du séjour lors de la réunion d’informations

- séjour ados été : demande des ados pour sortir de la Bretagne

Discussion :

Concernant le règlement d’un acompte pour les camps, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Suite à la demande des ados pour le camp d’été éventuellement en Vendée, Anthony Basset suggère d’ étudier cette possibilité car les hébergements sont parfois moins chers qu’en Bretagne Sud et même si le transport est plus cher, la dépense sera sensiblement la même. Monsieur le Maire informe que c’est au niveau des transports de matériel que cela sera plus compliqué à gérer car, actuellement, ce sont les employés communaux et les élus qui s’en chargent avec les véhicules communaux.

Frédéric Foulfoin pense qu’il faut faire des devis puis la commission et Angeline Fiot décideront.

1. *bilan de l’été et des camps* :

Note explicative de synthèse :

Laure Ivanov dresse les bilans des animations enfance-jeunesse de l’été :

 ► *bilan accueil de loisirs été 2022* :

Au cours de l’été, il y a eu 321 journées enfants – 6 ans (372 en 2021) ainsi que 487 journées enfants + 6 ans (569 en 2021) soit un total de 808 journées enfant.

Les effectifs moyens étaient les suivants :

1ère semaine : 38,5 enfants par jour (43 en 2021)

2ème semaine : 40 enfants par jour (34 en 2021)

3ème semaine : 35 enfants par jour (40 en 2021)

4ème semaine : 24 enfants par jour (31 en 2021)

5ème semaine : 16 enfants par jour (26 en 2021)

6ème semaine : 26 enfants par jour (27 en 2021)

57 enfants de Trévé (55 en 2021) ont été accueillis, 17 de Saint-Caradec, 14 de Grâce-Uzel, 3 de St-Thélo, 1 de Hémonstoir et 16 d’autres communes.

En juillet, l’équipe était composée d’Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Lisa Le Bronnec, Valentin Le Bihan, Valentin Gillot, Elise Bauchet, Valérie Le Maire, Elyn Chrétien, Pauline Martin et Céline Brazy.

En août, l’équipe était composée d’Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Lisa Le Bronnec, Valérie Le Maire, Valentin Le Bihan, Flavie Cadel et Elyn Chrétien.

\* Bilan financier :

 Dépenses - transport : 2 020 €

 - activités : 1 568,06 €

 - salaires : 13 982,15 €

 - alimentation : 2 639,96 €

 Soit un total de dépenses de 20 210,17 € / 808 jours

 Recettes - participation des familles : 10 306,63 €

 - participation de la CAF : 3 841,60 €

 Soit un total de recettes de 14 147,92 €

 Soit un reste à charge pour la commune de 6 062,25 €

L’accueil de loisirs a eu à peu près le même effectif que l’été passé sauf la semaine du 22 au 27 août.

Il y a eu une très bonne équipe d’animation et aucun problème n’a été constaté ni avec les enfants ni avec les parents.

 ► *bilan du séjour de vacances ados* :

\* 23 ados âgés de 12 à 15 ans ont participé au séjour du 18 au 22 juillet 2022 à Jugon Les Lacs dont 19 de Trévé, 2 de La Motte et 2 de Saint- Thélo. Le jour du départ, un ado était malade, son séjour ne lui a pas été facturé.

Ce camp était encadré par Angeline Fiot, Valentin Le Bihan et Kenny Larzul.

\* Bilan financier : Dépenses : - camping : 1 342,38 €

 - activités : 962 € (VTT, Paddle, kayak, téléski nautique, parc aquatique)

 - alimentation : 427,36 €

 - location mini-bus : 687 € + 73,19 € de carburant

 - petit matériel : 31,85 €

 - salaires animateurs : 3 086,52 €

 Soit un total de dépenses de 6 610,30 € pour un prévisionnel de 6 606 €

 Recettes : - participation des familles : 3 990 €

 Soit un total de recettes de 3 990 € pour un prévisionnel de 3 960 €

 Soit reste à charge avant participation des communes de 2 620,30 € (soit 113,92 € / ado). Il était prévu un reste à charge de 2 646€.

 Participation des communes (2 enfants x 113,92 €) : 227,84 €

 Soit un reste à charge réel pour la commune de 2 392,46 €

 ► *bilan du séjour court des 8 – 11 ans* :

\* 24 enfants âgés de 8 à 11 ans ont participé au séjour du 25 au 28 juillet 2022 à Jugon Les Lacs dont 14 de Trévé, et 5 de Saint- Caradec, 4 de Loudéac et 1 de Saint-Thélo.

Ce camp était encadré par Laëtitia Le Bronnec, Valentin Le Bihan et Jérémie Delaunay.

\* Bilan financier : Dépenses : - camping : 1098,32 €

 - activités : 741 € (VTT, paddle, voile et parc aquatique)

 - alimentation : 218,63 €

 - transport : 530 €

 - salaires animateurs : 2 204,54 €

 Soit un total de dépenses de 4 792,49 € pour un prévisionnel de 5 098,60 €

 Recettes : - participation des familles : 2 972,50 €

 Soit un total de recettes de 2 972,50 € pour un prévisionnel de 27 60 €

 - estimatif CAF : 537,60 €

 Soit reste à charge avant participation des communes de 1 819,99 € (soit 75,83 € /enfant). Il était prévu un reste à charge de 2 646€.

 Participation des communes (6 enfants x 75,83 €) : 454,98 €

 Soit un reste à charge réel pour la commune de 827,41 €

 ► *bilan du séjour court des 5 –8 ans* :

\* 21 enfants âgés de 5 à 8 ans ont participé au séjour du 11 au 13 juillet 2022 à Belle-Isle-en-Terre dont 13 de Trévé, 4 de Saint- Caradec, 1 de Loudéac, 1 de Grâce-Uzel et 2 de Saint-Thélo.

Ce camp était encadré par Angeline Fiot, Lisa Le Bronnec et Jérémie Delaunay.

\* Bilan financier : Dépenses : - hébergement et activités : 1 507,20 € (chasse au trésor, fabrication de moulins, visite aquarium et découverte de la rivière)

 - alimentation : 226,38 €

 - transport : 658 € + voiture sur place : 43,12 €

 - salaires animateurs : 1 770,21 €

 Soit un total de dépenses de 4 204,91 € pour un prévisionnel de 4 608,70 €

 Recettes : - participation des familles : 1788 €

 Soit un total de recettes de 1788 € pour un prévisionnel de 1 660 €

 Soit reste à charge avant participation des communes de 2 416,91 € (soit 115,09 € /enfant). Il était prévu un reste à charge de 2 948,70 €.

 Participation des communes (7 enfants x 115,09 €) : 805,63 €

 Estimatif CAF : 352,80 €

 Soit un reste à charge réel pour la commune de 1 258,48 €

Concernant ces trois camps, Monsieur le Maire fait remarquer la bonne maitrise du budget.

 ► *bilan de la Maison des jeunes* :

25 jeunes inscrits (15 garçons et 10 filles) pour cette période de vacances d’été avec une moyenne de 9 jeunes par jour pour un total de 498 heures.

Les activités : sortie à Collinée (rencontre avec la MDJ) le 13 juillet, sortie karting et paint-ball à Pluméliau le 26 juillet, sortie kayak à Plérin le 1er aout.

Le personnel encadrant : Valérie Le Maire, Valentin Le Bihan et Kenny Larzul.

Bilan de cette période : même nombre de jeunes inscrits que l’été dernier mais ils y ont passé moins de temps. Bonne entente entre eux et avec l’équipe encadrante.

Bilan financier : Dépenses : - sortie karting et paint ball : 426 €

 - transport : 355 €

 - sortie kayak : 196 €

 - transport : 396 €

 - sortie à Collinée (alimentation) : 55,71 €

 - transport : 325 €

 - salaires animateurs : 1 389,31 €

 Soit un total de dépenses de 3 143,02 €

 Recettes : - participation des familles : 348 €

 - adhésion été : 10 € (l’adhésion se fait en octobre)

 - participation de la CAF : 273,90 €

 Soit un total de recettes de 631,90 €

 Soit reste à charge : 2 511,12 €

 ► *bilan de l’opération Argent de Poche* :

Laure IVANOV informe qu’au cours de l’été 2022, 9 jeunes ont effectué 27 missions telles que le binage au cimetière et la remise en l’état des bancs, le nettoyage des abords de l’étang et des jeux ainsi que l’entretien du mobilier urbain, le désherbage des parterres, l’accompagnement à la piscine et l’animation pour les grands jeux, le ménage à la cantine et à l’école.

Les employés communaux qui ont accueillis les jeunes ont été satisfaits du travail effectué et les jeunes ont apprécié les missions proposées.

Le budget alloué à cette opération s’élève à 405 €. Un dossier de subvention a été déposé auprès de la CAF pour une aide de 135 €.

1. *projets pour 2023 :*

Note explicative de synthèse :

Laure Ivanov informe que la commission propose d’étudier deux projets : séjour ski (la MDJ de Merdrignac a sollicité la commune pour se joindre à leur camp) ou séjour à Paris pendant les vacances de Pâques. Laure Ivanov demande au Conseil de donner un premier avis sur les projets.

Frédéric Foulfoin dit que ces deux idées sont intéressantes et qu’il faut faire des devis pour pouvoir se prononcer. Brigitte Jéglot dit qu’un séjour à Paris peut être cher.

Monsieur le Maire et Anthony Basset suggèrent qu’Angeline Fiot continue à travailler sur les deux projets qui seront présentés à la commission enfance en fin d’année.

1. ANIMATION

Rapporteur : Madame Emma BERNARD, Adjointe au Maire

1. *spectacle de Noël :*

Note explicative de synthèse :

Emma Bernard informe qu’après une longue liste de propositions d’intermittents du spectacle et avec la commission animation, il a été décidé de choisir le spectacle intitulé « les lutins du voyage ».

Le spectacle se déroulera le mardi 13 décembre 2022 en après-midi à la salle des fêtes. La prestation est de 920 € (800€ le spectacle + 120 € de frais kilométriques). Au budget, la somme de 1 000 € avait été allouée.

Elle informe que les deux écoles sont invitées ainsi que les assistantes maternelles et la microcrèche.

Discussion :

Brigitte Jéglot rappelle que l’année dernière Emma Bernard et elle-même n’avaient pas eu d’aide de la commission animation pour cette journée alors qu’il y avait beaucoup à faire en termes d’organisation (mise en place, désinfection, préparation du goûter….). Il est dommage que peu d’élus se sentent concernés.

1. *marchés de Noël :*

Note explicative de synthèse :

Cette année, il a été décidé de faire 2 marchés de Noël : un le dimanche 27 novembre en journée à la salle de sports et le 2nd le samedi 17 décembre en soirée à la salle des fêtes et en essayant de privilégier boisson et nourriture, pour le dernier de décembre.

Pour le moment, 23 exposants sont inscrits pour le marché de journée du dimanche 27 novembre et 16 exposants pour le nocturne du samedi 17 décembre.

Nous sommes en phase réflexions et organisations de mises en place d’animations, pour les 2 dates.

La boîte aux lettres, réalisée l’an passé par Benoît CLERBOIS et décorée par Angeline FIOT et les enfants, sera installée devant la mairie à la fin du mois de novembre afin que les enfants de la commune y déposent leur lettre au Père Noël. Chacun recevra une réponse.

Laure Ivanov annonce qu’elle avait demandé à une chorale du Mené de faire un concert de gospel à l’église le 17 décembre mais leur agenda est surchargé à cette période. Le budget alloué à ce concert sera reversé au budget animation.

1. *illuminations :*

Note explicative de synthèse :

Il est proposé de limiter les illuminations cette année en n’en mettant uniquement le long de la Départementale et pas dans le centre bourg du 15 décembre à la 1ère semaine de janvier de 17h30 à 20 h en semaine et de 18h à 22h le week-end.

Aucun achat ne sera fait.

*Discussion* :

Gérard Mathécade propose de mettre aussi la guirlande à Leds sur la mairie comme les autres années. Laure Ivanov se demande s’il ne vaut pas mieux ne rien mettre d’électrique comme certaines communes et préférer les décorations diurnes. Anthony Basset est d’accord mais pense que si la commune décide de mettre des guirlandes, il faut une certaine harmonie. Emma Bernard rappelle la volonté de ne pas privilégier le bourg par rapport aux autres rues de la commune.

Il est donc décidé de mettre des guirlandes Leds sur la mairie, d’installer les boules sur l’éclairage public de la rue de Bellevue jusqu’à l’étang aux horaires indiqués ci-dessus et des décorations diurnes.

Concernant l’éclairage public et les arrêts de bus, certains élus ont constaté des incohérences notamment à la Résidence du Bois de Quénéha où l’éclairage public n’éclaire pas les enfants mais surtout au Pont du Bien où l’abri bus ne sert à personne puisqu’il est mis au mauvais endroit.

Ces points seront revus par Monsieur le Maire et Maurice Tilly.

1. BATIMENT : ACHAT FOURS MICRO-ONDES POUR LA SALLE POLYVANTE ET LA SALLE DES FETES

Rapporteur : Madame Emma BERNARD, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Emma Bernard explique que la cantine accueille 3 midis par semaine un enfant autiste scolarisé à l’école des Perrières. Les repas de cet enfant sont fournis par sa famille. L’achat d’un four micro-ondes est nécessaire pour les réchauffer.

Ce four serait mis côté salle polyvalente afin que les personnes qui louent puissent aussi l’utiliser car il y a une demande. De même, la salle des fêtes pourrait aussi être équipée.

Des devis ont été faits chez But pour deux modèles de mêmes caractéristiques (L 44 - H. 25,9 - P. 34,6 avec 5 niveaux de puissance avec une puissance max de 700 W) :

- SEB: 99,99 € TTC

- AYA : 59,99 € TTC

Le magasin But recommande le modèle Aya pour de la location.

Il est demandé au Conseil de se prononcer. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Discussion : Gérard Mathécade émet une réserve sur le 2ème modèle mais l’ensemble du Conseil retient le devis le moins cher.

Emma Bernard est autorisée à commander deux fours micro-ondes modèle Aya au prix unitaire de 59.99 €.

1. VOIRIE RURALE 2023: ADHESION AU MARCHE GROUPE LCBC

Rapporteur : Monsieur Maurice Tilly, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Maurice Tilly demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l’adhésion de la commune au groupement de commande du marché de voirie rurale 2023 de Loudéac Communauté.

La commission voirie se réunira prochainement pour travailler sur le programme.

Maurice Tilly sera nommé référent pour ce dossier.

Accord du Conseil.

Discussion :

Laure Ivanov demande à Maurice Tilly d’être vigilant pour ce chantier de voirie afin d’éviter des malfaçons comme à La Brévelaye ou des imprévus comme au Hameau de Bonne Brousse.

Brigitte Jéglot souhaite avoir des informations sur la mise en place des panneaux de circulation au Hameau de Bonne Brousse. Maurice TILLY dit qu’ils ont été mis en place le jeudi. Ces panneaux ont été retirés  le lendemain car le courrier n’avait pas encore été envoyé aux  riverains  au sujet  de cette pose. Emma Bernard a pris contact le lendemain avec l’ADT pour connaitre les modalités de mise en place du sens unique de circulation. Un rendez-vous a eu lieu sur place avec l’ADT. Maurice Tilly en fait le résumé : le plan de circulation devra être actualisé et envoyé aux riverains avec un courrier explicatif, il devra aussi être affiché dans le lotissement avec l’arrêté de circulation. Des panneaux informant de la modification des règles de circulation devront aussi être mis.

Gérard Mathécade s’interroge sur l’intérêt de mettre en place un sens unique qui oblige les riverains à entrer par le haut du quartier pour en sortir par le bas. Comme les habitants du bas du lotissement seront obligés de traverser tout le quartier, il se demande si le sens interdit sera bien respecté.

Comme les élus ne semblent pas tous d’accord sur ce point, Maurice Tilly propose d’en parler lors de la commission voirie et d’aller sur place le samedi 22 octobre.

1. MAISON LE DU

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Gérard Mathécade informe qu’il a été contacté par une personne intéressée par le terrain. De ce fait, la société ASE22 est intervenue mardi matin pour réaliser les diagnostics. Etant donné que la maison comporte un chauffe-eau gaz, un diagnostic gaz doit aussi être fait pour 53 €.

Comme convenu, le terrain avec la maison sera mis en vente à 15 € le m² y compris la maison.

Discussion :

Sophie Ollitrault demande si les acquéreurs sont bien d’accord pour démolir la maison, ce que confirme Gérard Mathécade.

1. RESULTAT ENQUETE PUBLIQUE ALIENATION CHEMIN RURAL DE KERGOHY

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

L’enquête publique a eu lieu du 15 au 30 septembre dernier. Aucune observation n’ayant été enregistrée, la vente de ce chemin va pouvoir se faire à Jean-Yves Robin et Christian Robin conformément à la délibération du 12 juillet dernier.

1. ECHANGE PARCELLES RUE DE BELLEVUE : MISE A L’ENQUETE PUBLIQUE POUR DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :



La parcelle AC157 appartient à Monsieur et Madame Elie Le Boudec mais des canalisations d’eaux pluviales y passent. Afin de régulariser cette situation, l’ancienne municipalité avait proposé à Monsieur et Madame Le Boudec d’échanger cette parcelle avec la parcelle AC 158 d’une même contenance (34m²). Ces derniers avaient accepté, un plan de division a été établi (voir plan ci-dessus).

Toutefois, l’acte notarié n’a pas abouti.

Monsieur Le Boudec, vendant son garage, relance la commune. Avant de procéder à l’échange, la parcelle AC 158 doit être désaffectée et déclassée du domaine public. Une enquête publique devrait avoir lieu durant 15 jours mais étant donné qu’il ne s’agit pas d’une voie communale mais de trottoirs, il se peut que la commune puisse faire l’impasse sur l’enquête publique. Nous attendons confirmation du service foncier de LCBC.

Puis, l’échange pourra se faire par acte notarié avec le nouvel acquéreur du garage.

Comme c’est à la demande de la commune, les frais de notaire seront à notre charge.

1. CESSION PARCELLE A BELLE NOË

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :



L’EARL Limpiguet, représentée par Monsieur Martin Le Borgne, souhaite acheter la parcelle ZL38 d’une superficie de 220 m² au lieu-dit Belle Noë. Cette parcelle communale est une bande de terres où deux poteaux électriques sont implantés.

Il s’agit d’une régularisation car cette parcelle est déjà utilisée par l’exploitant agricole à qui l’EARL Limpiguet achète des terres.

Monsieur le Maire et Gérard Mathécade ont rencontré Monsieur Le Borgne. Comme pour les précédentes ventes de régularisation, il est proposé de céder ce terrain à l’euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de l’acquéreur.

Discussion :

Brigitte Jéglot informe que les propriétaires de la parcelle ZL45 souhaitent qu’un droit de passage soit instauré afin qu’ils puissent tailler leur haie. Maurice Tilly s’est aussi rendu sur place et indique qu’une clause sur le tour d’échelle sera à rédiger sur l’acte de vente.

De même, Gérard Mathécade dit qu’une servitude de passage devra être mise en place pour qu’EDF ait accès aux poteaux électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

► accepte la demande de l’EARL Limpiguet et autorise la vente de la parcelle ZL 38 d’une superficie de 220 m²

► décide d’indiquer dans l’acte qu’une servitude de tour d’échelle sera instaurée pour les propriétaires de la parcelle mitoyenne ZL45 afin qu’ils puissent entretenir leur haie

► décide qu’une servitude de passage sera établie afin que l’accès aux poteaux électriques restent accessibles

► fixe le prix de vente à l’euro symbolique

► décide que les frais de notaire seront à la charge de l’acquéreur

1. DESIGNATION D’UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire explique que [l’article 13](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000044367896) de [la loi n° 2021-1520](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044367862) du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels oblige les communes à désigner une personne référente en matière d’incendie et de secours au sein du conseil municipal. [Le décret n° 2022-1091](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046114719) du 29 juillet 2022 détermine les conditions et les modalités de création et d’exercice de cette nouvelle fonction en créant [le nouvel article D 731-14](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000046119852) du code de la sécurité intérieure.

Le correspondant incendie et secours est l’interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour mission l’information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l’ensemble des questions relatives à la prévention, à l’évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l’organisation des moyens de secours et à la protection des personnes.

Le Conseil Municipal nomme Anthony Basset correspondant incendie et secours.

1. INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Rapporteur : Monsieur Anthony BASSET, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Anthony Basset rappelle qu’une indemnité peut être allouée aux personnes qui assurent le gardiennage des églises.

La circulaire ministérielle du 19 avril 2022 fixe le montant annuel de l’indemnité à 120,97 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le versement de cette indemnité à la Paroisse de Loudéac.

1. QUESTIONS DIVERSES

*- bilan repas CCAS*

Evelyne Auffret informe que l’assemblée était satisfaite du repas et de l’animation. 65 repas ont été pris sur place, 50 à emporter et 8 colis seront offerts en décembre. Pour l’année prochaine, elle suggère que les repas à emporter ne soient réservés qu’aux personnes âgées ne pouvant pas se déplacer. Frédéric Foulfoin rappelle que le but du repas du CCAS est de rassembler les personnes âgées afin de favoriser le lien social.

Monsieur le Maire remercie les élus présents au repas.

- *journée voirie le samedi 22 octobre*

Rendre réponse au plus vite à Monsieur le Maire.